

PRÉFET DES LANDES

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

**Installation classée pour la protection de l'environnement**

Dossier d'enregistrement concernant l'exploitation d'un atelier de découpe et de préparation de palmipèdes gras à MUGRON

Une consultation du public sera ouverte pendant quatre semaines à la mairie de MUGRON relative à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par Monsieur Bernard SOULAT, directeur de l'établissement de MUGRON exploité par la SARL SERVIPALM SOCIETE NOUVELLE, dont le siège social est situé 1941 route de Saint Martin à GIBRET (40380), dans le cadre de sa régularisation administrative pour l'exploitation de l'activité de préparation ou de conservation de produits d'origine animale.

Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaire sont déposées à la mairie de MUGRON, aux jours et heures d'ouverture au public **du 11 juillet au 10 août 2016 inclus**.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet, à la mairie de MUGRON aux jours et heures d'ouverture suivants :

- le lundi de 14 h à 17 h,
- du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14 h à 17 h,
- le samedi matin de 9 h à 12 h.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au préfet avant la fin du délai de consultation du public.

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.landes.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement](http://www.landes.gouv.fr/icpe-processus-enregistrement) accompagné de la demande de l'exploitant.

Le préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette installation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

A Mont-de-Marsan, le

**21 JUIN 2016**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur des Actions de l'Etat et des  
Collectivités Locales



Cédric BOUET